

## PÉTITION POUR UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE Comment faire circuler la pétition papier

Voici quelques consignes essentielles pour que la pétition soit recevable par l'Assemblée nationale :

- 1 Imprimez la page 2 de ce document en plusieurs copies.
- 2 Assurez-vous que le texte complet de la pétition figure sur chaque feuille où des signatures seront recueillies. Utilisez seulement le recto pour recueillir vos signatures.
- 3 Chaque signataire doit inscrire lisiblement :
- son prénom et nom de famille;
- sa ville ou municipalité de résidence ;
- et apposer sa signature manuscrite.
- 4 Les signatures doivent être originales (pas de copies ni de numérisation).
- 5 Il n'y a aucun nombre minimal de signatures exigé, chaque feuille compte!
- 6 Une fois vos feuilles complétées, faites-nous parvenir les documents originaux à l'adresse suivante :

CDC de Shawinigan 520, avenue Broadway Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Pour toute question: <a href="mailto:communication@cdcshawinigan.ca">communication@cdcshawinigan.ca</a> | 819 539-1666

Merci de contribuer à amplifier la voix du milieu communautaire!



## PÉTITION POUR UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF Dans le milieu communautaire

Considérant que les organismes communautaires autonomes constituent un pilier essentiel du filet social québécois et jouent un rôle de première ligne auprès des personnes et des communautés vulnérables ;

Considérant que le sous-financement chronique fragilise ces organismes, épuise leurs équipes, compromet la continuité des services et met en péril leur mission ;

Considérant que la hausse constante des besoins en logement, alimentation, santé mentale, itinérance et lutte à la pauvreté dépasse largement les moyens actuels des organismes ;

Considérant que les travailleuses et travailleurs du communautaire assurent quotidiennement des services essentiels à la population et méritent des conditions de travail justes et décentes, afin d'assurer la stabilité des équipes et la pérennité des emplois au sein du milieu communautaire;

Considérant que l'autonomie des organismes communautaires, fondement de leur action et de leur contribution démocratique, doit être protégée contre la logique de financement par projets et les ingérences gouvernementales ;

## Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- d'effectuer un réinvestissement massif et récurrent dans le financement à la mission des organismes communautaires ;
- d'assurer une indexation annuelle suffisante pour suivre l'évolution des besoins et du coût de la vie ;
- de reconnaître pleinement le rôle essentiel de l'action communautaire autonome au même titre que les services publics ;
- et de protéger l'autonomie des organismes en mettant fin au financement précaire par projet.

Prénom et nom	Ville/municipalité	Signature
		-